



**Compte-rendu de séance du
Conseil Communautaire JURA NORD
du jeudi 12 juin 2014
20h30 – Salle du Foyer rural à Ranchot**

sous la présidence de Monsieur Gérome FASSETNET, Président.
Secrétaire : Madame MAUFFREY Christine

Présents : **Mesdames :** BERNARD Joss, DREZET Stéphanie, JEAN Lydie, MAUFFREY Christine, PAILLARD Josette, QUELET Nelly, RUDE Nathalie, VERMOT DESROCHES Martine - **Messieurs :** ARNOULD Jean-Noël, BEJEAN Luc, BENESSIANO Michel, BOUVERESSE Hervé, BREGAND Frédéric, DURANT Grégoire, DUVERNOIS Ludovic, FASSETNET Gérome, GENTY Marc, GIMBERT Philippe, GIROD Christian, GOMOT Alain, GREMAUX Michel, HENGY Sébastien, HUDRY Jean-Luc, JEUNET Denis, LAVRY Gilbert, MARTIN Rémy, MONTIGNON Eric, MONTRELAY Stéphane, MOREL Jean Claude, PAUL Didier, PEREZ Didier, PETIGNY Patrick, RICHARD Christian, ROUSSET Sylvain, ROUX Pierre, ROY Joseph, SMAGGHE Philippe, TISSOT Didier.

Excusés représentés: Madame RAMEL Jessica, Messieurs FERRAND Christophe, FUMEZ Christian, MORLIER Jean-Louis.

Absents excusés : Monsieur VUILLEMENOT Claude

Absents : Monsieur TERRON Claude, GAGLIARDI Michel

Politique intercommunale :

- **Elaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Jura Nord. Phase de préparation de sa prescription.**

Invités : MM. Pascal Nicot et Fabrice Poitou, DDT du Jura.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la prise de compétence, à compter du 1^{er} janvier 2014, « **Elaboration, approbation, modification, révision et suivi des documents de planification, PLUi compris** », inscrite au sein du bloc de compétences obligatoires « Aménagement de l'espace » des statuts de la CCJN, le Conseil communautaire est invité à se prononcer d'ici la fin de l'année sur la prescription de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Jura Nord, incluant les modalités d'élaboration et en particulier, de concertation, sur l'ensemble du territoire communautaire, conformément aux dispositions des articles L.123-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Le cadre réglementaire de l'élaboration du PLUi est présenté en séance par la DDT du Jura (**cf. pdf DDT, en annexe**), qui accompagnera la Communauté de communes durant l'élaboration du PLUi, par le biais d'une convention de mise à disposition gratuite des services de l'Etat.

A titre informatif, le coût estimé de l'élaboration du PLUi est d'environ **250 000 € HT**. Concernant les subventions attendues, la CCJN répondra à l'Appel à projet national de l'Etat (enveloppe prévisionnelle : 50k€) et déposera un dossier DETR (jusqu'à 50% du coût HT), avant fin 2014.

Le Conseil est informé qu'afin de préparer la délibération nécessaire à la prescription du PLUi, à programmer au plus tard en fin d'année 2014, une première réunion, avec l'ensemble des maires et l'appui de la DDT, sera organisée en septembre, pour réaliser ensemble l'état des lieux/diagnostic de notre territoire en vue de préciser les enjeux/objectifs d'aménagement du territoire Jura Nord. Le diagnostic sera ensuite présenté en Conseil communautaire. Au préalable, un comité technique,

composé du Président, de deux Vice-présidents, du Chargé de développement de la CCJN et de la DDT du Jura, se réunira le 9 juillet prochain, pour préparer la Conférence des Maires de septembre.

Par la suite, la DDT aidera la CCJN à élaborer le cahier des charges, nécessaire au recrutement d'un bureau d'étude d'urbanisme, aux compétences pluridisciplinaires, en charge d'élaborer le document d'urbanisme du PLUi.

Monsieur le Président précise que les référents communautaires en charge du projet d'élaboration du PLUi sont MM. Grégoire Durant, Vice-président à l'Aménagement du territoire et Bruno Tschantré, Chargé de développement, Chef de projet.

Pourquoi nous avoir laissé réaliser des documents d'urbanisme dans nos communes dans les années antérieures ? Grégoire Durant précise que l'élaboration d'un document d'urbanisme comme le PLU de Dampierre, commune dont il est maire, permet de réfléchir sur le développement du territoire communal.

Pourquoi se précipiter dans l'élaboration du projet de territoire en 6 mois pour des financements ? Ces financements ne seront pas pérennes. Monsieur Denis Jeunet regrette d'ailleurs que les aides des co-financeurs pour l'élaboration du PLUi soient en baisse en 2014.

Monsieur le Président précise enfin au Conseil, que se profile la question de l'instruction des ADS à une autre échelle que communale. Il propose de réfléchir à une instruction des ADS à l'échelle du Pays Dolois, sachant que les différentes demandes d'autorisations d'urbanisme ne seront pas assez nombreuses à l'échelle de la CCJN pour recruter un technicien à temps plein.

Le Conseil **DONNE**, à l'unanimité, son accord de principe pour le lancement de la phase préparatoire à la prescription du futur PLUi Jura Nord d'ici la fin de l'année 2014.

- **Plan Climat-Energie Territorial (PCET) du Pays Dolois. Recueil des projets, démarches, opérations à valoriser dans le cadre du PCET. Questionnaire aux communes – information.**

Le Pays Dolois est une association ((ARAPT) regroupant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les Communautés de Communes de la Plaine Jurassienne, de Jura Nord, du Val d'Amour et de Nord Ouest Jura. Le Pays Dolois intervient dans l'animation des politiques territoriales. Il vient de désigner Monsieur Gérome Fassenet, Président.

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) du Pays Dolois sera élaboré entre juin 2014 et janvier 2015. Le PCET du Pays Dolois sera décliné à l'échelle du périmètre de la CCJN. Ce projet de territoire permettra d'orienter le développement de notre territoire autour des enjeux du développement durable, à travers une stratégie et un plan d'actions.

Le PCET est enfin notamment une des conditions préalables de la prochaine contractualisation « CADD » (actions PCET ; équipements structurants de services) avec le Conseil régional de Franche-Comté et sera repris dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Energie, environnement : comment agissez-vous ? Les actions permettant la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sont très nombreuses. Les communes en mènent ou en soutiennent probablement déjà certaines (ou envisagent de le faire) ou ont aussi connaissances de projets menés par des acteurs associatifs, privés.

Le Conseil est informé qu'un questionnaire sera très prochainement envoyé par email aux communes de Jura Nord. Il a pour objectif de dresser un bilan de ce qui est fait sur notre territoire en termes d'actions en faveur de la politique Energie-Climat. Il permettra de lister et de valoriser les actions déjà menées ou à venir sur nos territoires, que ce soit d'initiative publique ou privée.

Par ailleurs, il sera en même temps demandé aux communes de désigner chacune une personne relais qui sera la personne référente PCET pour la CCJN.

- **Préparation travaux CLECT. Mission d'assistance à l'évaluation des transferts de charges.**

Vu l'avis du Bureau communautaire, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver l'inscription au budget du forfait d'honoraires d'une proposition de mission d'assistance à l'évaluation des transferts de charges.

Le cahier des charges prévoit :

- un recensement financier, à la fois, des charges et produits de fonctionnement induits par l'exercice de la compétence (y compris entretien), du coût de réalisation, acquisition et/ou de renouvellement des équipements, ainsi que des emprunts affectés ;
- une restitution avec comparaison de plusieurs scénarios d'évaluation différents (pour permettre le choix d'une méthodologie ;
- un rapport définitif en fonction des décisions de la CLECT.

Délai prévisionnel de réalisation de la mission : juin à octobre 2014.

Le coût forfaitaire s'élève à **9000€ HT**, incluant les frais de deux déplacements sur site.

Le Conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité, d'inscrire la mission au budget communautaire.

- **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Répartition dérogatoire 2014 entre la CCJN et ses communes membres.**

Monsieur le Président informe le Conseil que concernant le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) 2014, l'ensemble intercommunal Jura Nord est bénéficiaire nette d'une somme de : **167 884€**.

Par dérogation à la répartition de droit commun du reversement entre l'intercommunalité et ses communes, le Bureau communautaire propose que le Conseil communautaire procède à une répartition alternative du reversement, suivant ses propres critères, par délibération prise avant le 30 juin 2014, et que le fonds soit versé à Jura Nord, qui répartira librement l'enveloppe financière, au profit de certaines de nos communes, dans une logique d'approfondissement de la solidarité du bloc communal.

Monsieur le Président propose que 50% de l'enveloppe soit affectée, comme en 2012 et 2013, à un fonds d'aide aux projets des communes; l'autre moitié de l'enveloppe du FPIC étant affectée au budget de la CCJN. Le détail des critères d'attribution/répartition de l'enveloppe réservée à l'aide aux projets communaux sera précisé par le Conseil communautaire lors d'une prochaine séance. A cet effet, les orientations du fonds et les critères d'attribution permettant aux communes d'obtenir une aide financière dans le cadre du FPIC seront définis dans le cadre d'une commission jura nord et proposés aux vote du Conseil communautaire à l'automne.

Le Conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver la solution de répartition dérogatoire libre proposée ci-dessus, ainsi que les conditions de répartition du fonds.

A titre informatif, l'enveloppe affectée à l'aide aux communes 2012-2014 s'élève à **162 000€**.

- **Commission Intercommunale des Impôts Directs. Etablissement de la liste des contribuables proposés.**

Monsieur le Président informe le Conseil que le Code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une Commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour la Communauté de communes Jura Nord, soumise depuis le 1^{er} janvier au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C.

Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de la Communauté de communes Jura Nord en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La CIID comprendra, outre le président de la Communauté de communes qui en assure la présidence, dix commissaires.

Les dix commissaires titulaires ainsi que les dix commissaires suppléants seront désignés par le Directeur départemental des finances publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée, sur proposition des communes membres de la CCJN, par le Conseil communautaire, organe délibérant de la Communauté de communes.

Une représentation équilibrée des communes membres de la CCJN doit être recherchée. Par ailleurs, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors du territoire Jura Nord et être inscrits à l'un des rôles d'imposition (TF, TH ou CFE) d'une des communes de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire est invité à procéder à la constitution de cette commission.

A cet effet, Le Conseil communautaire **A DECIDE** de constituer deux listes de 10 noms, tirées au sort par Mme la secrétaire de séance.

ECONOMIE :

- **PIAJN. Vente d'une parcelle de la ZAE Jura Nord à Ranchot à UHP TEC.**

Vu l'avis de la commission économie, le Conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité, de vendre la parcelle lot A d'une surface de 3000 m² de terrain constructible à l'entreprise UHP TEC, Usinage de Haute Précision, représenté par M. Antoine Gordillo, au prix de **7€ HT** le mètre carré, **soit 21 000€ HT**.

- **PIAJN. Vente d'une parcelle de la ZAE Jura Nord à Ranchot à l'entreprise Cavenne.**

Vu l'avis de la commission économie, le Conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité, de vendre la parcelle lot 4 d'une surface de 3086 m² de terrain constructible, à l'entreprise Cavenne, actuel garage Renault d'Evans, représenté par M. Cavenne, au prix de **6.5€ HT** le mètre carré, **soit 20 059€ HT**.

- **PIAJN. Vente d'une parcelle de la ZAE Jura Nord à Ranchot. Modification de la délibération DCC18122013-71.**

Vu l'avis de la commission économie, le Conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité, de corriger la surface indiquée dans la délibération du 18/12/2013 pour la parcelle de M. Rossignol. La nouvelle surface corrigée s'établit à 3 646 m², le prix de vente restant fixé à **6.5€/m²**.

BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE :

- **Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle éducatif du Val d'Embrun à Gendrey. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.**

Vu la délibération du 30 janvier 2013, l'avis d'appel public à la concurrence, ainsi que les PV de réunion du jury des 12 février 2014 et 21 mai 2014,

Au regard des 63 dossiers reçus de candidatures et de l'ensemble des références des candidats, le jury du 12 février 2014 a arrêté la liste suivante de 3 candidats invités à concourir :

- Groupement PHILIPPE DONZE (mandataire), BOUDIER SARL, CETEC, INGETEC'S (candidat n°9)
- Groupement BQ+A (mandataire), FDI, BELLUCCI, PROJELEC (candidat n°21)
- Groupement TECTONIQUES ARCHITECTES (mandataire), TECHONIQUES INGENIEURS, ETBA, ARCORESCENCE (candidat n°58)

Ces candidats ont été invités à remettre leurs prestations pour le 25 avril 2014.

Monsieur le Président informe les Conseillers que, suite à l'examen des prestations anonymes par le comité technique du 14 mai puis par le jury du 21 mai, les membres du jury ont été unanimes sur le fait que les 3 projets sont différents et ne répondent pas complètement à la demande. Le cout des projets n'intègre pas la chaufferie hormis le projet C qui prévoit un emplacement sans la chiffer.

Chaque projet marque sa différence : les projets A et B utilisent le site comme écrin alors que le projet C s'intègre dans le site.

Le projet A présente quelques remarques au niveau du fonctionnement. La cour des élèves élémentaire n'est pas en liaison avec les salles de classe de l'école. Certains membres du jury estiment que la façade principale du bâtiment n'est pas en adéquation avec le site.

Le projet B présente une bonne fonctionnalité des locaux et un accès indépendant aux locaux communs. La cour de l'école maternelle très minérale ne fait pas l'unanimité. Ce projet présente l'aménagement d'un nouveau parking devant l'école.

Le projet C présente une bonne fonctionnalité et s'intègre bien dans le site. Ce projet semble répondre aux attentes sans répondre totalement à la demande. Cependant certains membres du jury estiment que le volume de la salle de cours de l'école maternelle est démesuré par rapport à la taille des élèves.

Après avoir échangé sur les projets, les membres du jury ont rappelé les points importants devant conduire le choix :

- l'intégration dans le site et la qualité architecturale
- l'importance de l'organisation fonctionnelle des locaux et notamment l'accès indépendant aux locaux communs.
- La circulation des personnes et des personnels est importante, notamment la liaison entre écoles et ALSH.

Le jury a déclaré que les prestations remises sont conformes au cahier des charges et a décidé d'attribuer la prime prévue aux trois candidats.

Le jury, après avoir analysé les prestations et échanger sur les projets en fonction des critères de jugement des prestations a décidé de classer les offres par ordre de préférence, comme suit :

- Le projet A a été classé 1 fois en première position, 7 fois en 2ème position et 1 fois en 3ème position
- Le projet B a été classé 7 fois en première position et 2 fois en 2ème position
- Le projet C a été classé 1 fois en première position et 8 fois en 3ème position

Le jury a décidé de classer le projet B en première position, le projet A en deuxième position et le projet C en dernière position.

Suite à l'avis du jury ainsi établi, l'anonymat a été levé :

- Candidat A = Equipe du groupement PHILIPPE DONZE, BOUDIER SARL, CETEC, INGETEC'S.

- Candidat B = Equipe du groupement BQ+A, FDI, BELLUCCI, PROJELEC.
- Candidat C = Equipe du groupement TECTONIQUES ARCHITECTES, TECHONIQUES INGENIEURS, ETBA, ARCORESCENCE.

Après présentation de l'avis motivé du jury et examen du prix, Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de la CCJN d'attribution le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle éducatif du Val d'Embrun à Gendrey, au groupement BQ+A (Bernard Quirot, mandataire), FDI, BELLUCCI, PROJELEC, au taux d'honoraire de mission de base de 12%, taux conforme au barème de la Loi MOP, considérant la complexité de l'opération (coeff. 1,2), pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de **2 549 800 € HT** et un forfait de rémunération provisoire de **397 775 € HT** (mission de base + EXE + missions complémentaires SSI et gestion & exploitation + OPC).

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement SARL BQ+A (Bernard Quirot) (70140, Pesmes) / SARL FDI (25, Besançon) / BET BELLUCCI (25, Besançon) / BET PROJELEC (90, Belfort), au taux d'honoraires de mission de base de 12%, pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de **2 549 800 € HT** et un forfait de rémunération provisoire de **397 775 € HT**.
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur de la SOCAD (39, Lons-le S.), mandataire de l'opération, à signer le marché de maîtrise d'œuvre, à l'exécuter et à verser la rémunération au maître d'œuvre retenu.
- **Requalification de l'école intercommunale de musique et de danse à Orchamps. Phase Avant-Projet Sommaire (APS) - Etat d'avancement- Information.**

Le comité de suivi de l'opération s'est réuni le 2 juin dernier, afin d'étudier l'avant-projet sommaire proposé par la maîtrise d'œuvre, représentée par le cabinet d'architectes Gilles Reichardt- Gilles Ferreux. Monsieur Gilles Reichardt, Architecte, a exposé les esquisses élaborées après un relevé complet du bâtiment (3D) et des extérieurs.

Le projet, répondant au cahier des charges des besoins de l'école de musique et de danse, permet une mise en valeur des bâtiments de la cure et de la grange, éléments du patrimoine du centre-village, notamment en relation avec le "jardin" communal voisin. Il favorise à l'intérieur des bâtiments une valorisation de l'espace et de la lumière. L'isolation, qui sera intérieure afin de préserver le caractère du bâti, a pour objectif de diviser par cinq environ la consommation énergétique actuelle.

A noter que, dans la grange, bâtiment à ce jour inoccupé, une structure bois, en forme de « boîte », hébergera la nouvelle salle de solfège et qu'une salle de danse, d'une centaine de m², également salle de répétition de l'orchestre, sera bien réalisable au premier étage, actuellement non occupé.

La maîtrise d'œuvre, ayant pu vérifier l'opportunité de ses solutions d'aménagement auprès du Comité de suivi, va à présent réaliser une évaluation du coût travaux suite à une visite technique sur site réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le 11 juin.

ENFANCE JEUNESSE ET LOISIRS - AFFAIRES SCOLAIRES :

- **Réforme des rythmes scolaires. Approbation du Projet éducatif de territoire (PEDT) et des temps d'activités péri-éducatifs (TAP).**

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil communautaire est invité à valider les orientations du projet éducatif du territoire suivant ainsi que le planning des temps d'activités péri-éducatifs (TAP) de chaque école du territoire communautaire.

Projet éducatif de territoire (PEDT).

Le PEDT est défini à partir d'un diagnostic, qui sera présenté en séance, concernant la population et l'aménagement du territoire en matière d'équipement socio-culturelle et sportif.

Ce PEDT sera mis en œuvre sur une période de trois ans (septembre 2014 à décembre 2017) avec la mise en place d'une évaluation annuelle de celui-ci.

Les orientations générales prioritaires sont :

- 1- Organiser la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ;
- 2- Nourrir l'écriture du PEDT ;
- 3- Maintenir l'offre éducative proposée sur le temps périscolaire et extrascolaire ;
- 4- Ouvrir un champ d'expérimentation à de nouvelles actions éducatives concertées ;

En tenant compte des objectifs éducatifs généraux suivants :

- Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes
- Eduquer à la citoyenneté
- Valoriser le rôle éducatif des parents
- Faire évoluer les modalités de la mise en œuvre de l'action éducative

En développant des projets à partir des orientations éducatives suivantes :

- L'éducation à l'image, au cinéma et au multimédia ;
- le théâtre, la musique et le chant ;
- l'architecture, le cadre bâti et le paysage ;
- sensibiliser à l'éducation à l'environnement ;
- cuisine du monde ;
- la culture scientifique ;
- les activités liées à la lecture et à l'écriture ;
- la découverte et l'initiation des pratiques physiques et sportives ;
- promouvoir, accompagner la mise en œuvre d'une sensibilisation de l'éducation à la santé et aux handicaps sous toutes leurs formes (par exemple, visites hospitalières dans le cadre de l'hôpital des nounours) ;
- développer les liens intergénérationnels ;
- sensibilisation au respect de soi, respect de l'autre et respect des locaux et du matériel ;
- séances de sensibilisation aux divers sports collectifs et à la liaison entre sport, violence et santé (objectifs prévention) en collaboration avec des professionnels du sport ;
- développer la communication sur l'ensemble du territoire ;
- former et accompagner les équipes d'animation ;
- renforcer les relations partenariales avec les enseignants et les associations ;
- renforcer les liens avec les familles à travers des échanges précisant les attentes, des activités communes et des présentations de professions auprès des enfants.

Le Conseil communautaire **DECIDE** d'approuver, à l'unanimité, le PEDT.

Organisation des Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP).

Le tableau de la planification hebdomadaire des TAP pour chaque école est présenté en séance par Madame Nathalie rude, Vice-présidente Enfance-jeunesse loisirs.

Il est proposé à l'Assemblée l'organisation de TAP gratuits. Cette gratuité ne concernera pas le temps périscolaire proprement dit. Sera organisée une mutualisation des équipes autour des projets. Ce qui permettra par ailleurs d'augmenter le temps de travail des équipes actuelles des animateurs.

Durant la 1^{ère} Année test, la mise en place des TAP sera suivie par un Comité de pilotage. Une évaluation de la satisfaction sera organisée.

Le fonds d'amorçage de l'Etat (environ 50 000€ ; soit 50€ d'aide x 1000 élèves) ne suffira pas à financer les temps péri éducatifs

Le Conseil communautaire **DECIDE**, à l'Unanimité moins 3 abstentions, d'approuver l'organisation des TAP, présentée en séance.

- **Carte scolaire Jura Nord. Demande d'accord de principe.**

Monsieur le Président propose de garder la découpe des périmètres des SIVOS actuels durant cette période de transition. Il rappelle que la CCJN n'est pas encore formellement compétente en matière scolaire.

Monsieur le Maire d'Etrepigny regrette que l'école du SIVOS d'Etrepigny ne puisse accueillir, à la rentrée 2014-2015, que 53 élèves, l'ouverture d'une 3^{ème} classe ne pouvant être envisagée que si l'effectif atteignait 54 élèves (!) et souhaiterait accueillir l'ensemble des enfants de la Bretenière. Mais la commune de la Bretenière est membre du SIVOS Jean Moulin. Il est rappelé par un Conseiller qu'il serait aussi possible qu'Etrepigny s'associe au SIVOS Jean Moulin, à l'exemple du SIVOS des Forges, pour permettre ensuite une répartition des effectifs entre les deux sites.

ENVIRONNEMENT :

- **Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques. demande d'approbation du maillage proposé par le Conseil général du Jura et de la prise en charge du fonctionnement.**

Le Cg39 propose à la CCJN d'implanter des bornes de recharge sur 3 sites de la CCJN, soit à : Orchamps, place du Gevot ; Fraisans, place de l'Islothe ; Gendrey, rue du Closardot.

Le Conseil communautaire **DECIDE** d'approuver, à la majorité, moins 5 contre et 4 abstentions, le maillage proposé ainsi que la prise en charge des coûts de fonctionnement.

- **SPANC. Validation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2013.**

Le RPQS est présenté en séance. *Le document est consultable à la demande à la CCJN.*

La prochaine campagne du SPANC sera réalisée sur la commune de Sermange.

Le Conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver le RPQS 2013.

COMMUNICATION CULTURE ET ASSOCIATIONS :

- **Adhésion à l'option d'hébergement (CLOUD) du Service Informatique et TIC du SIDEC pour les collectivités et établissements publics du Jura.**

Dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif, le Service Informatique et TIC (SITIC) du SIDEC propose en complément de son service mutualisé IDG (Informatique De Gestion) plusieurs services d'hébergement pour permettre à toute collectivité adhérente de pouvoir travailler avec le maximum de sécurité pour ses données informatiques et de pouvoir accéder à celles-ci depuis un accès sécurisé à Internet.

Ce service mutualisé destiné aux collectivités adhérentes au SITIC du SIDEC n'entre pas dans le champ des prestations soumises à obligation de mise en concurrence et ni dans celui de la TVA. Le

détail et le coût de ces services sont établis suivant les modalités arrêtées par le Comité Syndical du SIDEC du 25/01/2014.

Chaque service mis en œuvre pour le compte de la collectivité adhérente est calculé à partir du mois qui suit sa mise en place et facturé lors de l'appel annuel de la cotisation d'adhésion au SITIC du SIDEC.

Le Conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité :

- D'approuver le choix du service d'hébergement suivant :

NOM du service	Désignation	Critère	Coût mensuel
HEB_IDG	Hébergement du progiciel EMAGNUS + données IDG	Jusqu'à 5 utilisateurs	30 €

- D'approuver l'adhésion de la collectivité au service d'hébergement du SIDEC tel que sélectionné dans le tableau ci-dessus.
- d'approuver les conditions financières, soit la somme de 30€ mensuels, hors champ de TVA correspondant au(x) choix du tableau ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur Président à signer tout document relatif à cette affaire.

- *Distribution d'un mini-fascicule : annuaire délégués – trombinoscope –abréviations.*

AFFAIRES GENERALES :

- **Budget Primitif général (M14). Vote décision budgétaire modificative n°1.**

Section FONCTIONNEMENT								Commentaires
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	Réel /Ordre	Dépenses	Recettes	
73	7325	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales		GEN	Réel		58 884,00 €	notification du 04/06/2014
023	023	Virement à la section d'investissement			Ordre	29 442,00 €		reversement FPIC aux communes
011	6226	Honoraires		GEN	Réel	10 800,00 €		assistance CLECT
012	64111	Rémunération principale		EJE	Réel	7 500,00 €		modification fonctions
012	64111	Rémunération principale		GEN	Réel	11 142,00 €		recrutement rédacteur général
TOTAL FONCTIONNEMENT						58 884,00 €	58 884,00 €	
Section INVESTISSEMENT								Commentaires
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	Réel /Ordre	Dépenses	Recettes	
021	021	Virement de la section de fonctionnement			Ordre		29 442,00 €	reversement FPIC aux communes
204	204141	Communes du GFP - Bâtiments et installatio		GEN	Réel	29 442,00 €		reversement FPIC aux communes
TOTAL INVESTISSEMENT						29 442,00 €	29 442,00 €	

Entendu l'exposé du Président, le Conseil communautaire **DECIDE** d'approuver la décision budgétaire modificative n°1, ci-dessus.

- **Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président par délégation du Conseil communautaire.**

Prestataire Objet

*Dépenses Date
en €*

MOYSE	MJN DAMP REMPLACT VOLETS ROULANTS	61522	606,55	26/05/2014
PERRIN MAZIER	POLE ENFANCE FOURNITURES STORES BANNES	2313	17107,98	26/05/2014
FADER AFFUTAGE	SO MACH BOIS HX310PRO+MORTAISEUSE+ASPIRATEUR A COPEAUX	2188	7688,76	27/05/2014
RACINE	SO GODET+TABLIER PORTE PALETTE	multi	5561,4	27/05/2014
GRIFFON LOISIRS	SO TRONCONNEUSE ELAGAGE	2188	352,46	27/05/2014
BIG MAT	BAT TELEMETRE	2188	198,74	27/05/2014
BURDIN	SO DEFONCEUSE ELECTRON	2188	314,6	27/05/2014

• **Modification poste de catégorie B créé par la délibération du 4 juillet 2013.**

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 4 juillet 2013 créant un poste de catégorie B pour préparer au sein du service enfance-jeunesse le transfert de la compétence scolaire et assurer la réalisation des achats en hausse de la CCJN,

Considérant que le recrutement s'est avéré infructueux,

Il est proposé à l'assemblée délibérante de transférer le poste de catégorie B au Service général, pour assurer les fonctions de Gestionnaire administratif et juridique de la Communauté de communes Jura Nord.

Le Président présente la fiche de poste du (de la) futur(e) gestionnaire administratif et juridique :

En lien avec les services, l'Agent sera en charge d'apporter un appui administratif et juridique aux services et aux élus dans les domaines suivants :

- Montage/ Réalisation/Suivi des marchés publics de fonctionnement et d'investissement et des contrats,
- Gestion des subventions (aide au montage des dossiers, dont financements européens, suivi et recouvrement),
- Organisation et suivi de la vie communautaire (préparation et suivi des conseils communautaires et des différentes commissions internes, élaboration de l'ordre du jour, envois des convocations, rédaction du compte rendu, transmission des délibérations au contrôle de légalité),
- Suivi administratif et juridique des transferts de compétences et de la mutualisation des services,
- Sécurité juridique (veille juridique, assistance et conseil aux services et aux élus, rédaction des contrats, traitement des dossiers contentieux de l'ensemble des services),
- Traitement du courrier et des emails.

Monsieur Denis Jeunet estime que les missions de la fiche du poste à créer ressemblent à celles de l'Agent de développement de la CCJN et dit s'être demandé si ce dernier n'était pas sur le départ. Jura Nord souffre d'un manque de personnel, mais c'est un coût de fonctionnement et force est de constater que l'Agent de développement réussit à réaliser ses missions et tâches, les projets arrivant toujours à terme, sans renfort d'agent supplémentaire. Il faudrait plutôt étoffer le service de direction Jeunesse/Affaire scolaires.

Monsieur le Président répond que, vue la montée en charge des missions de la Communauté de communes (transferts de compétences...), vu les projets et les moyens à mettre en œuvre, les services de la CCJN - service Enfance-jeunesse/affaires scolaires, mais aussi service Général, Agent de développement - sont tous débordés par des tâches de plus en plus nombreuses et complexes, relevant de moins en moins de leurs compétences et missions principales.

Les missions du futur gestionnaire administratif et juridique doivent donc permettre aux services de se recentrer sur leurs fonctions et compétences propres, tout en sécurisant la gestion administrative et juridique des dossiers et de l'établissement intercommunal. Il y a donc urgence à réagir.

Entendu l'exposé du Président et les remarques des membres de l'Assemblée, le Conseil communautaire **DECIDE**, à la majorité, 14 votes contre et 5 abstentions, de transférer le poste de catégorie B initial au Service général, pour assurer les fonctions de Gestionnaire administratif et juridique de la Communauté de communes Jura Nord en lien avec et en appui des services et les élus.

- **Dématérialisation avec l'accord des destinataires de la convocation, de l'ordre du jour et du compte-rendu du Conseil communautaire.**

Vu les articles L5211-1 et L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil communautaire **DECIDE** de donner le choix aux Conseillers de recevoir sous forme dématérialisée les convocations et les comptes rendus du Conseil communautaire ou bien de les recevoir par courrier.

- **Questions diverses.**
- **Association Terre d'emplois - Agate Paysages. Désignation délégué(e) Jura Nord.**

L'association, Relais d'accueil et de services, a pour objectif de participer au développement social et économique sur les territoires où elle est amenée à intervenir, et d'accompagner toute personne en recherche d'activité ou de lien social.

Elle a notamment comme objectif le développement des activités dans le domaine de l'entretien de l'espace rural et de l'environnement, notamment en direction des collectivités locales.

Le Conseil communautaire **DECIDE** de désigner Madame Nathalie Rude, déléguée de la CCJN auprès de l'association Agate Paysages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h25 le 13 juin 2014.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le PLU
intercommunal

12 juin
2014

Conseil communautaire du 12 juin 2014

Pascal NICOT
Fabrice POITOUT

Sommaire de la présentation

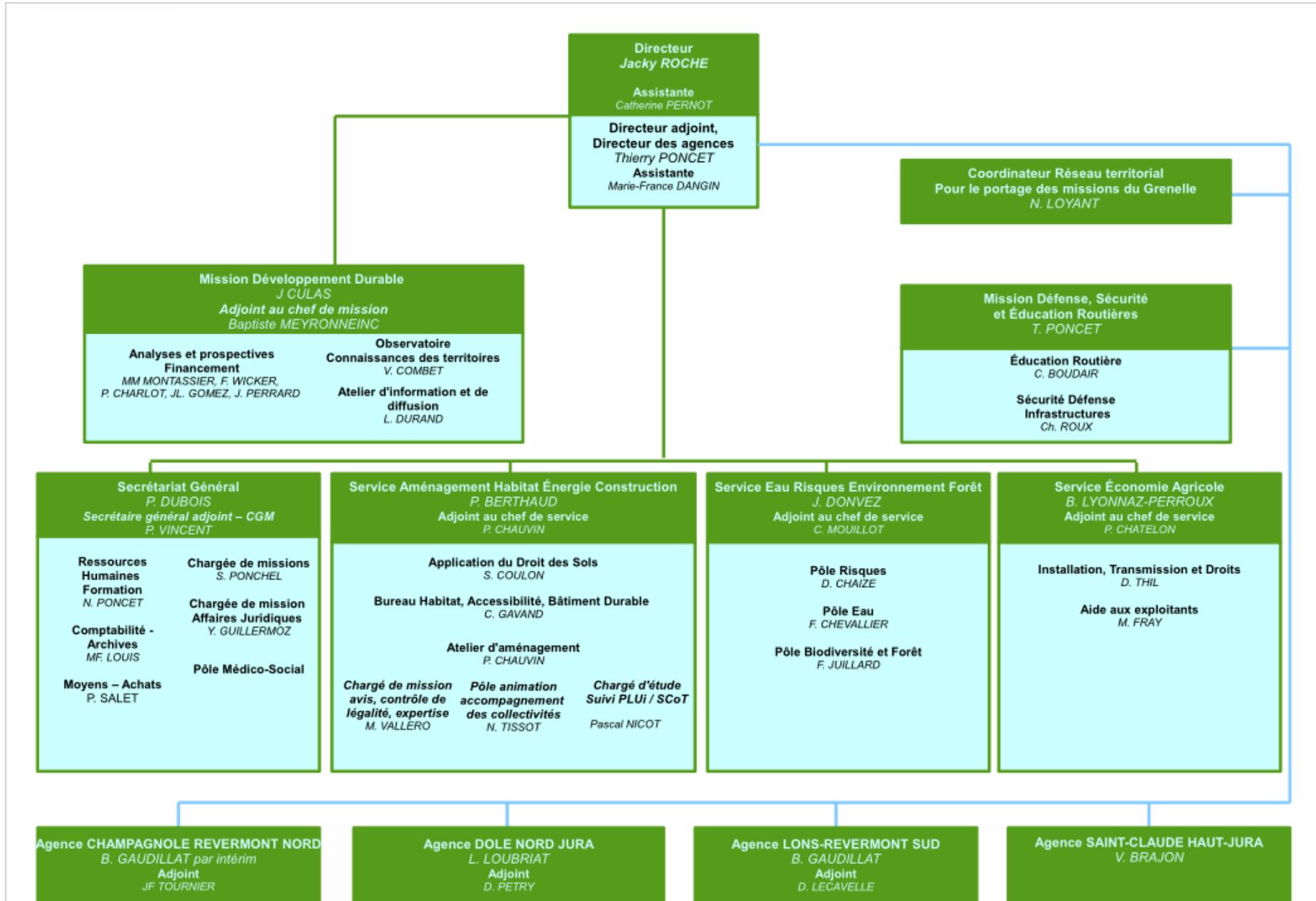
- La Direction Départementale des Territoires du Jura
- Généralités : la réforme de l'urbanisme
- Positionnement de la Communauté de communes Jura Nord
- Le PLUi
- Un projet de territoire
- Organisation, méthodologie, calendrier.
- Quelle gouvernance ?
- Financement
- Échanges



La Direction Départementale des Territoires du Jura

direction
 départementale
 des territoires
 du Jura

Le PLU intercommunal



Généralités : la réforme de l'urbanisme

Le PLU intercommunal

Avant

- RNU
- Carte communale
- POS
- PLU

Aujourd'hui

- L'élaboration intercommunale du PLU est affichée dans le code de l'urbanisme comme le principe général
- Généralisation des Schémas de cohérence territoriale (ScoT) en 2017 (stratégie et planification supra communale /bassin de vie/ document intégrateur des normes supérieures)

Réunion d'information AMJ-DDT

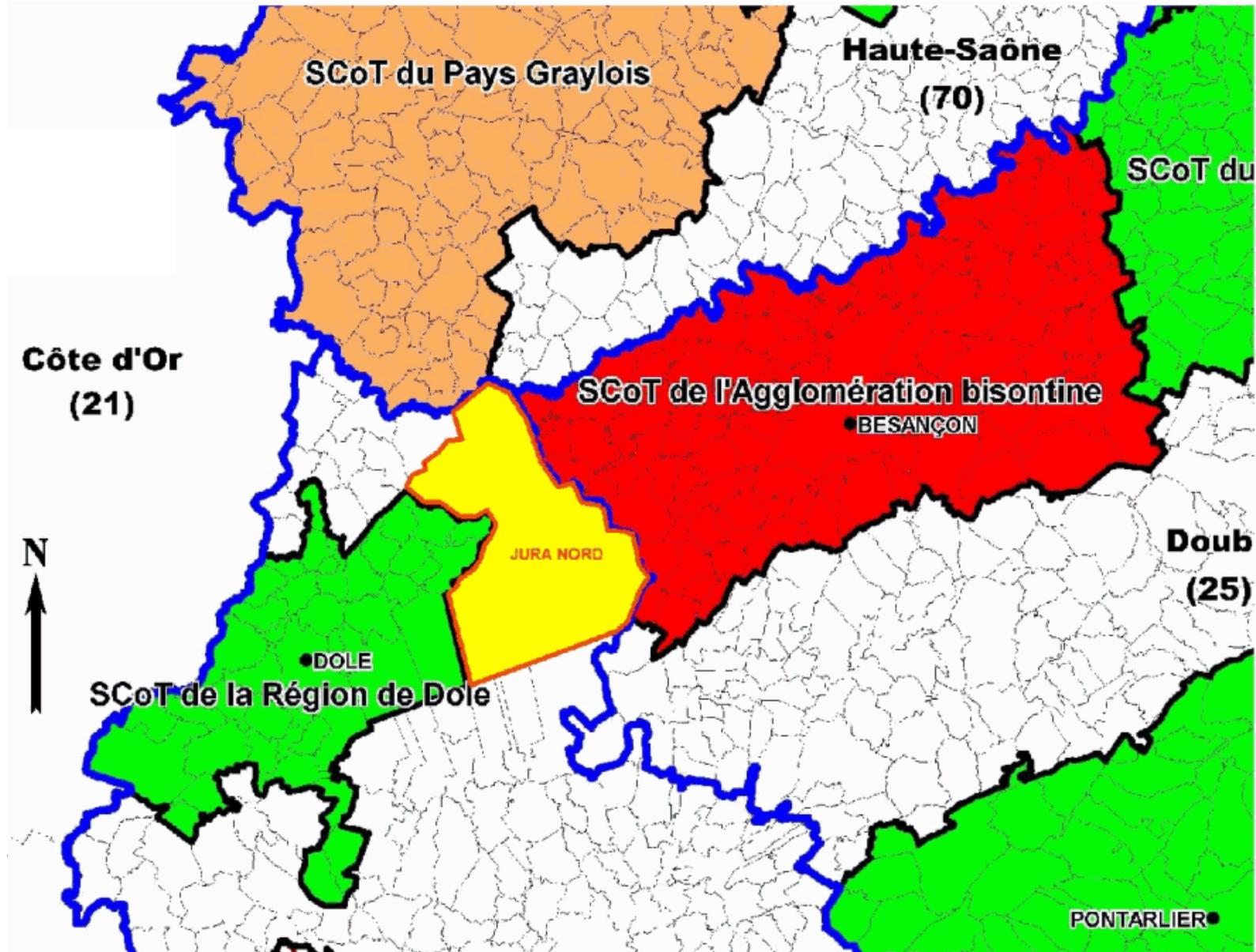
le 26 juin à 17h30, salle polyvalente de Villette les Dole

Positionnement de la CCJN

Stratégies régionales

direction
départementale
des territoires
du Jura

Le PLU
intercommunal



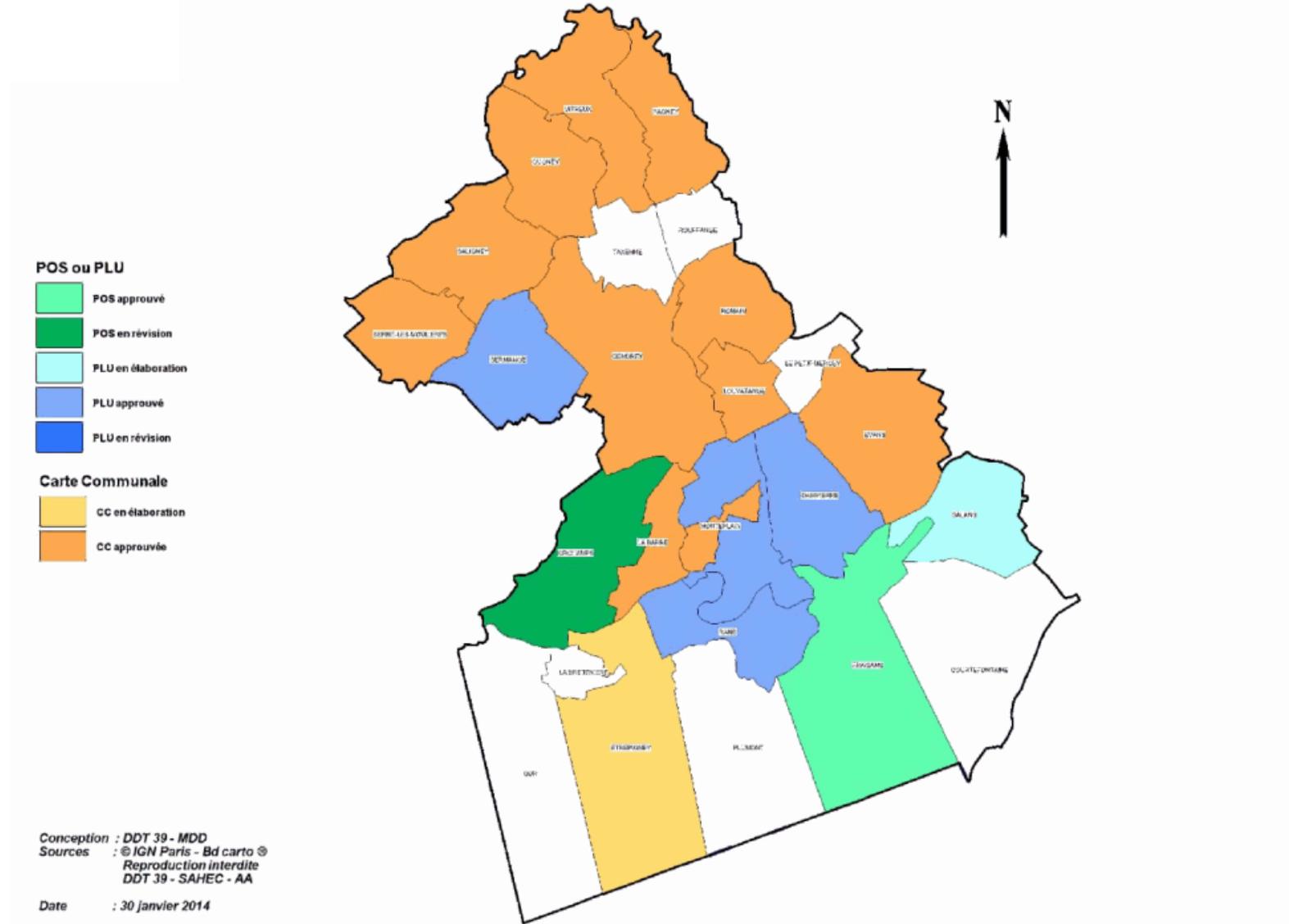
Quel positionnement vis à vis des territoires voisins, dotés d'un SCoT ou engagés dans une élaboration de SCoT ? L122-2



Positionnement de la CCJN

Jura Nord - Etat d'avancement des documents d'urbanisme

Le PLU
intercommunal



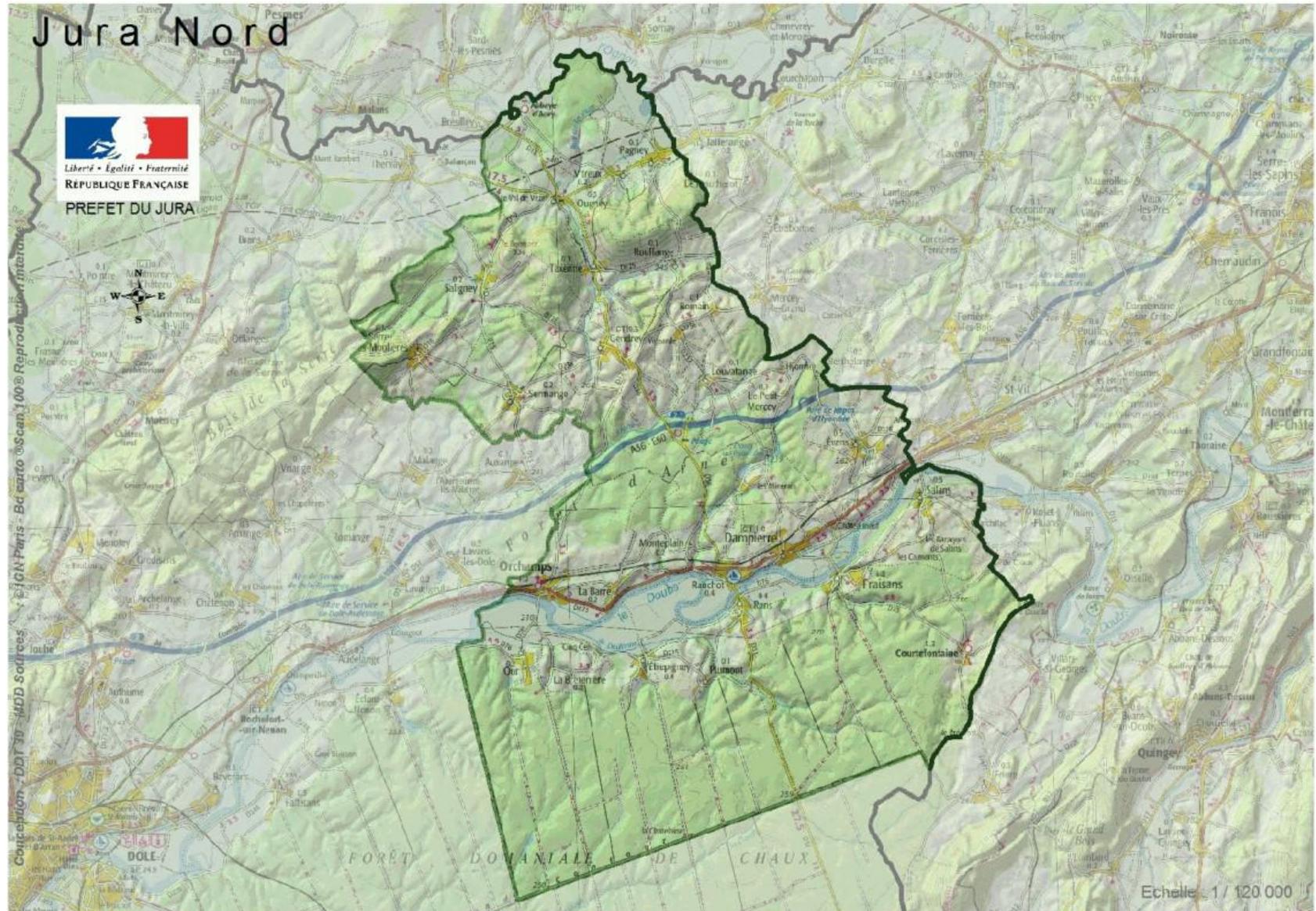
La majorité du territoire est couvert par des documents d'urbanisme



Positionnement de la CCJN

Un territoire en mutation

Le PLU
intercommunal



Trois entités avec des caractéristiques paysagères et des tendances évolutives contrastées



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

Positionnement de la CCJN

Des choix politiques

Un constat

Démographie

Sur la dernière décennie, l'accroissement de population a été de 13,7 % pour Jura Nord, à comparer au 4,2 % du Jura et au 7,25 % au niveau national

60 % de la population a moins de 45 ans

Habitat

Jura Nord présente un caractère résidentiel très marqué

Déplacements

Deux gares SNCF à Orchamps et Ranchot qui cumulent près de 130 000 voyageurs/an, soit autant que la gare de Mouchard.

Économie - mobilité

La part des emplois dans l'industrie de Jura Nord est de 13 % contre 23 % pour le Jura

74 % des actifs sortent de la Communauté de communes pour aller travailler

Jura Nord est soumis à des évolutions qui impactent fortement la population, l'environnement et l'économie. Quelles seront les décisions pour prolonger ou adapter les choix politiques en tenant compte de l'influence des territoires périphériques.

Le PLU
intercommunal

12 juin
2014

Le PLUi

Une démarche nouvelle

Optimiser et rationaliser les aménagements et les services par une approche globale et intégrée de l'urbanisme à une échelle pertinente : l'intercommunalité

Enjeux

Changement climatique : atténuation et adaptation

Trame verte et bleue

Déplacements-mobilité : transports collectifs et alternatives à la voiture individuelle en solo à développer

Développement économique : démarche communautaire et mutualisation des aménagements

Sociaux : faisabilité des mesures destinées à lutter contre les phénomènes de ségrégation et de fragilisation sociales

Politique : « l'union fait la force »

Le Contenu

- Un rapport de présentation ;
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**) ;
- Des orientations d'aménagement et de programmation (**OAP**) 2 volets obligatoires : « aménagement » et « habitat » ;
- Un règlement (documents de zonage inclus) ;
- Des annexes ;

Chacune de ces pièces peut comporter des documents graphiques.

Les conditions d'élaboration du PLUi sont favorables. Jura Nord va profiter de la dynamique enclenchée en 2013 et relayée avec la nouvelle mandature



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

Un projet de territoire

Ce projet définit, à moyen terme, les enjeux et les orientations en matière de développement, d'aménagement, de cohésion sociale, d'urbanisme, de transport, d'environnement, de gestion des ressources, de tourisme, d'agriculture,...

Le projet de territoire détermine les actions qui permettront d'assurer un développement et un aménagement équilibrés et rationnels de l'ensemble des communes de la communauté.

Le PLUi est la traduction en urbanisme et en planification du projet politique de territoire

Le projet de territoire alimente le PLUi

- ▶ *La délibération motivée prescrivant l'élaboration du PLUi*
- ▶ *Le dossier d'appel à projet (financement)*
- ▶ *La réflexion et les choix pour établir le PLUi*

Une élaboration en 2 temps

- ▶ *Identification des enjeux à partir des ressources partagées CC Jura Nord-ddt39*
- ▶ *Approfondissement et développement dans le cadre de l'élaboration du PLUi (diagnostic, débat, concertation élargie,...)*

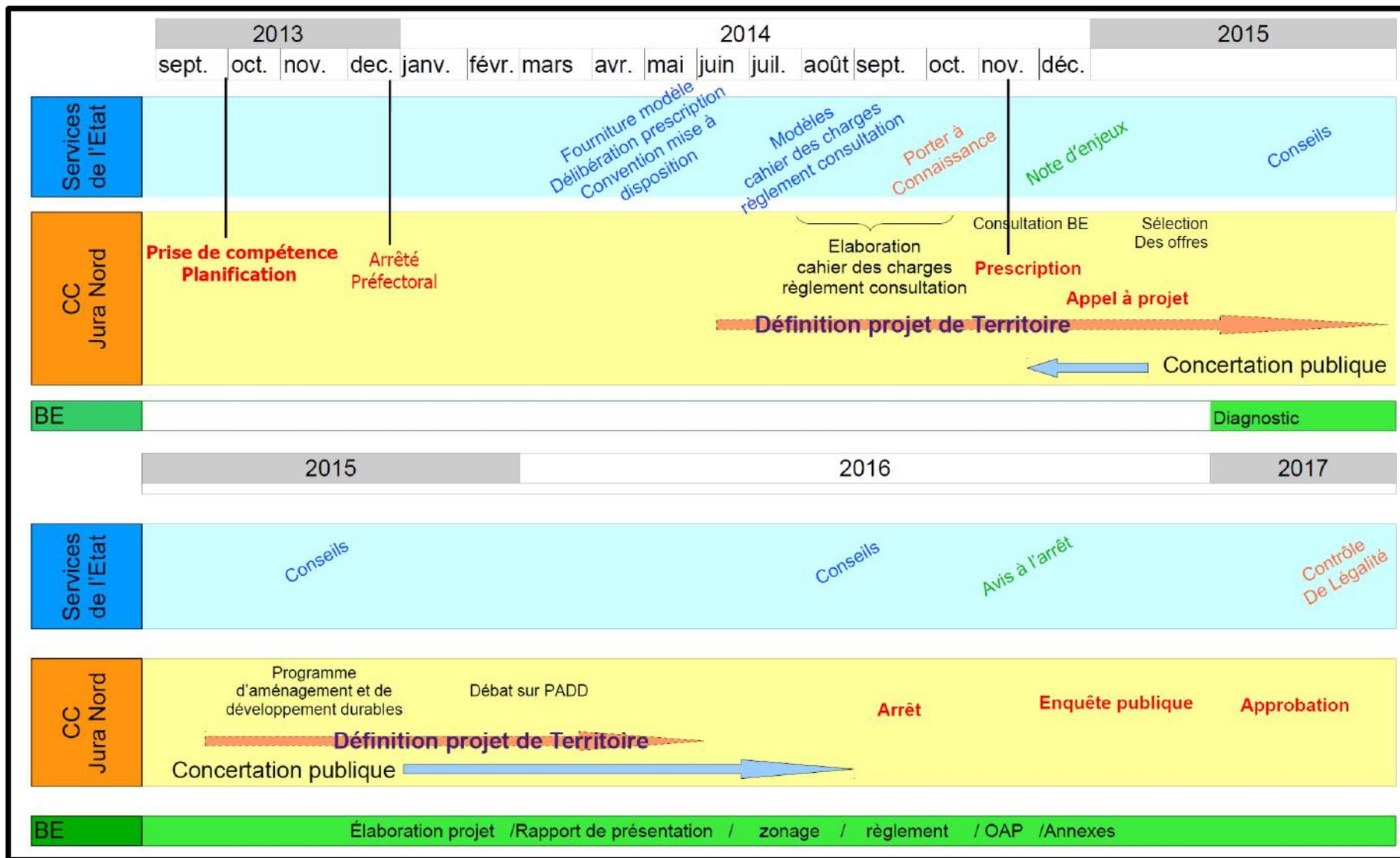
**Le PLU
intercommunal**

12 juin
2014



Organisation, méthodologie, calendrier

Le PLU intercommunal



Quelle gouvernance ?

Un atout pour décloisonner les enjeux de l'urbanisme

Avec le recrutement d'un bureau d'études compétent, c'est l'une des clefs de réussite du projet.

Un nouveau mode de gouvernance qui cherche :

- À affirmer le caractère transversal des problématiques traitées ;
- À permettre un travail à plusieurs échelles afin de prendre en compte les spécificités locales ;
- une mobilisation d'appuis techniques et d'assistance juridique ;
- Une association forte des partenaires extérieurs à la collectivité et une implication des habitants et des acteurs locaux.

Il est proposé 4 instances de pilotage en fonction des missions et des décisions :

- ▶ Comité de pilotage destiné à élaborer le projet et à définir les objectifs à afficher dans la délibération de prescription et l'appel à projet. Constitué du président, de 2 vice-présidents et du chargé de mission de Jura Nord et d'un groupe de travail de la ddt.
- ▶ Conseil communautaire
- ▶ Commissions PLUi à constituer
- ▶ Conférence des maires à réunir afin de valider les décisions fondamentales (disposition réglementaire de la loi ALUR)

En outre, la collectivité doit définir dans sa délibération de prescription les modalités de concertation.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

Financement

Le PLU
intercommunal

12 juin
2014

Le coût d'un PLUi est d'environ 250 k€ pour une collectivité de 10 000 habitants

Le ratio par habitant est d'environ 25 € soit moitié moins que pour un PLU.

Le montant des aides publiques peut atteindre 50 % du montant HT du coût d'un PLUi avec :

- ▶ un financement national avec l'appel à projet ;
- ▶ un financement local par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 50 k€ qui restera à confirmer par le préfet.

Le financement est versé à l'avancement en plusieurs fois.

Pour l'appel à projet, il convient de tenir compte des délais d'élaboration d'un dossier qui doit être transmis avant fin décembre 2014.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

Le PLU
intercommunal

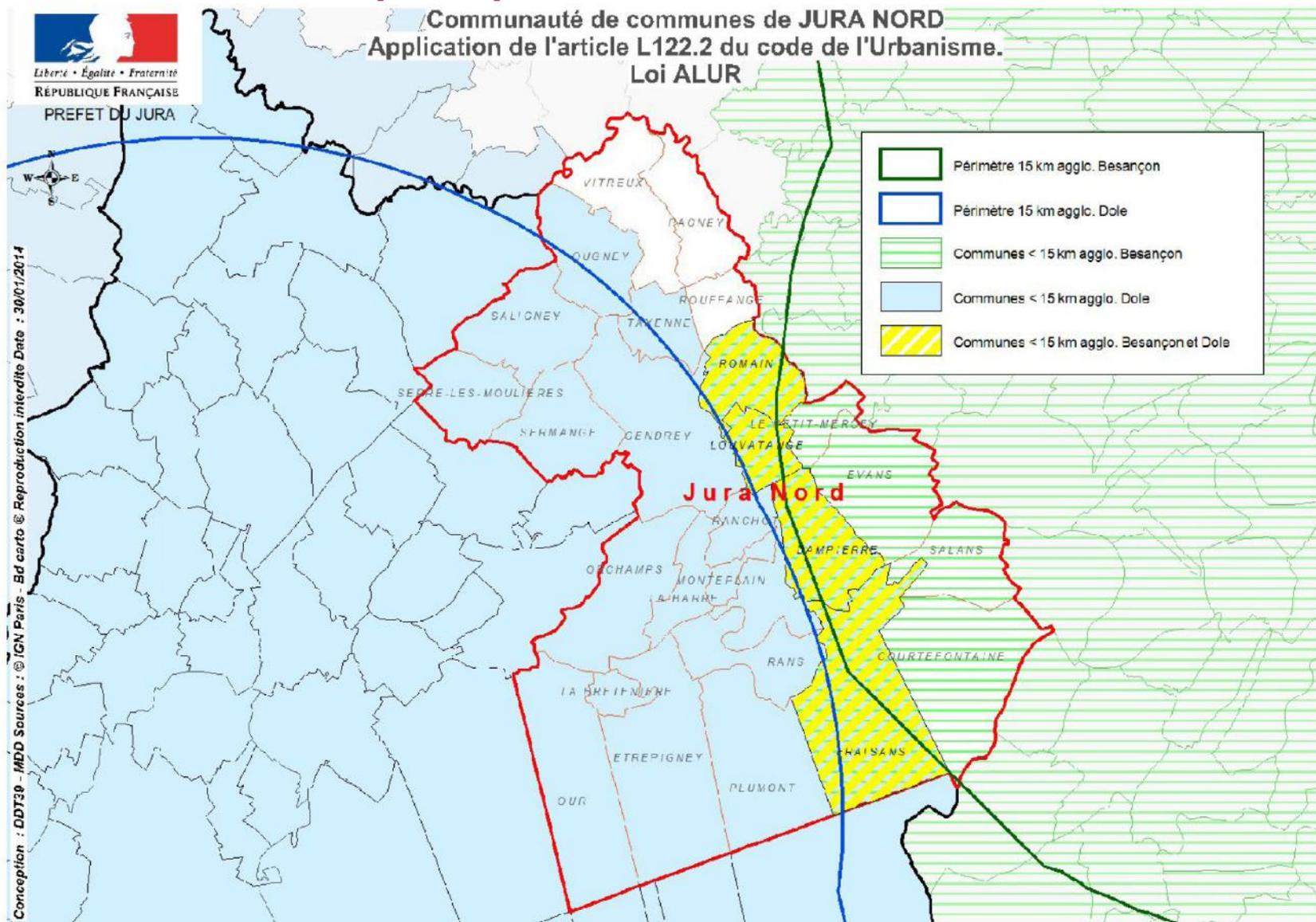
Merci de votre attention

Débats – Questions, ...

12 juin
2014

Positionnement de la CCJN

Renforcement du principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCoT



En l'absence de SCoT, les communes situées à moins de 15 km de la périphérie d'une agglomération de plus de 15 000 habitants ne peuvent pas ouvrir à l'urbanisation une nouvelle zone à urbaniser (AU), une zone naturelle, agricole ou forestière. Cette disposition sera étendue à toutes les communes à partir de 2017.

Compétences partagées

Urbanisme et instruction des autorisations d'urbanisme

Le PLU intercommunal

12 juin
 2014

PLANIFICATION



Transfert de la compétence
 à la Communauté de
 communes Jura Nord à
 compter du 26/09/2013

APPLICATION DU DROIT AU SOL

Instruction

Signature

EPCI
 - 10 000 hab.

EPCI
 + 10 000 hab.

Cas général
 le maire signe au
 nom de la commune

Pas de changement
 Instruction par ddt

Cas général
 Instruction par EPCI



RNU
 Instruction par ddt

Le maire signe au nom de l'Etat

- RNU
- Carte communale, avant loi ALUR et commune non compétente (jusqu'au 31/12/2016)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

Organisation, méthodologie (suite)

Cas particuliers :

- communes en cours d'élaboration / révision de documents de planification en groupement de commandes ;

ou

- communes en cours d'élaboration /révision de leur document de planification.

deux possibilités suivant l'état d'avancement de l'élaboration :

- reprise par l'EPCI du/des marché(s) en cours afin de permettre à/aux commune(s) de disposer d'un document d'urbanisme opposable avant le PLUi,
- arrêt des prestations en cours / solde des comptes.

Le PLU
intercommunal

	Matin				Pause méridienne	Après-midi			
	Transport au départ	Heure début des cours	Heure fin des cours	Transport au départ		Heure début des cours	Heure fin des cours	Transport au départ	
SIVOS DES FORGES	Fraisans Elémentaire Lundi, M, J, V	8h00 (ligne 159)	8h30 11h30	11h40	11h30-14h30	14h30	16h45	16h50	
	Fraisans Maternelle Lundi, M, J, V	8h08 (ligne 110)	8h30 11h30	11h40	11h30-14h30 TAP 3 x 1h L, M, J	14h30	16h45		
	Selans Lundi, Jeudi Mercredi		8h30 9h00 9h30	12h00 12h00 12h00	12h00-14h00	14h45 14h45 14h45	15h30 15h30 15h30	TAP 2 x 1h30 L, J 15h30-17h	
	Evans Lundi, J		8h30 8h30	12h00 12h00		13h45 13h45	15h30 15h15	TAP 2 x 1h30 M, V 15h15-16h45	
	Concorbia Cycle 1 et 2 Cycle 3 Cycle 1 et 3 Cycle 2	Randnot 8h30 (ligne 153)	9h00 9h00 9h00 9h00 9h00	12h00 12h00 12h00 12h00	12h05	12h00-14h00	13h30	14h00 15h30 15h30 14h00	17h05 15h30-17h 14h-15h30 TAP 2 x 1h30 M, J
	SIVOS DE CHAUX	Etrepigny Lundi, M, J Mercredi, V	8h10 (Pumont L 155)	8h30 11h30	11h35	11h50-13h30	13h10	13h30 16h30	16h35
	SIVOS JEAN MOULIN	Orchamps Lundi Mardi, J, V Mercredi	8h35 (Our L151)	9h00 9h00 9h00	12h00 12h00 12h00	12h00-13h30	13h30 14h30	16h30 15h30	16h35 TAP 3 x 1h M, J, V 15h30-16h30
	SIVOS VAL D'EMBRUN	Gendrey Maternelle Lundi, M, V Mercredi, Jeudi	8h06 (Salency L152) 8h20 (Sens L150)	8h55 9h00	11h55 11h55	11h55-13h55	13h06 (Salency)	13h55 16h55	16h57
		Gendrey Primaire Lundi, M, V Mercredi, Jeudi	8h06 (Salency L152) 8h10 (Gendrey L150)	8h45 8h45	11h45 11h45	11h45-13h45	13h06 (Gendrey)	13h45 16h45	16h50
		Sernange Lundi, J, V	8h10 (Gendrey L150)	8h45 8h45	11h40	11h30-13h45	13h20	13h55 16h55	16h55
SIVOS VALLEE DE L'OGNON	Quigny Lundi, V Mardi, J Mercredi	8h20	8h40 8h40 8h40	11h40 11h40 11h40	11h51	11h40-13h55	13h00	13h30 13h30 13h30	16h35 16h30 15h00
	Vitieux Lundi, V Mardi, J Mercredi	8h14	8h40 8h40 8h40	11h40 11h40 11h40	11h45	11h40-13h30	13h05	13h25 13h25	16h25 14h55
	Pagny Lundi, V Mardi, J Mercredi	8h10	8h35 8h35 8h35	11h35 11h35 11h35	11h40	11h35-13h25	13h10	13h20 13h20	16h20 14h50
	Dampierre Lundi, M, J Vendredi Mercredi	7h45 (Petit Mercy)	8h30 8h30 8h30	11h45 11h45 11h45	11h35	11h45-13h30	12h50 (Petit Mercy)	13h30 13h30	15h30 15h15

→ Notaire

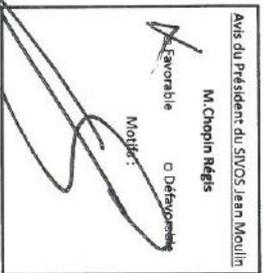
Avis du Président du SIVOS des
Ecoles
M. Girod Christian
Favorable Défavorable
Motifs:



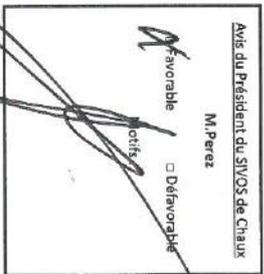
Avis du Président du SIVOS Concordia
M. Bejean Luc
Favorable Défavorable
Motifs:



Avis du Président du SIVOS Jean Moulin
M. Chopin Régis
Favorable Défavorable
Motifs:



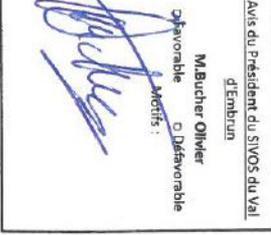
Avis du Président du SIVOS de Chaux
M. Perez
Favorable Défavorable
Motifs:



Avis du Président de la Communauté de
Communes Jura Nord
M. Jérôme Fassenet
Favorable Défavorable
Motifs:



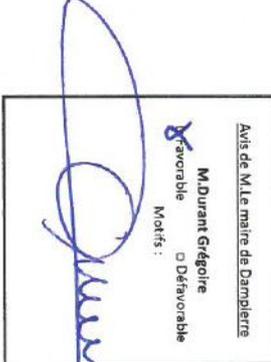
Avis du Président du SIVOS du Val
d'Embrun
M. Bucher Olivier
Favorable Défavorable
Motifs:



Avis du Président du SIVOS de la Vallée
de Tognon
M. Gonnat Alain
Favorable Défavorable
Motifs:



Avis de M. Le maire de Dampierre
M. Durant Grégoire
Favorable Défavorable
Motifs:



Avis de l'inspecteur de Circonscription
Dole 1
M. Manzoni
Favorable Défavorable
Motifs:



Avis de l'inspecteur de Circonscription Dole 2
Mme Kernella
Favorable Défavorable
Motifs:

Signature de la Directrice de l'école
de Dampierre
Mme FAVRE Dalila



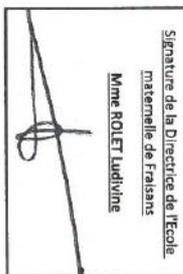
Signature de la Directrice de l'école
élémentaire d'Etrepigny
Mme SENOY Géraldine



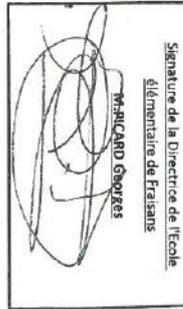
Signature de la Directrice de l'école
élémentaire d'Evans
Mme PLEVA Elise



Signature de la Directrice de l'école
maternelle de Fraisans
Mme HOLET Ludvine



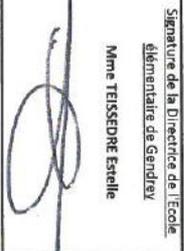
Signature de la Directrice de l'école
élémentaire de Fraisans
M. RICARD Georges



Signature de la Directrice de l'école
maternelle de Gandrey
Mme BOUVRET Christine



Signature de la Directrice de l'école
élémentaire de Gandrey
Mme TEISSEDER Estelle



Signature de la Directrice de l'école
d'Orchamps
Mme SIGNAT Virginie



Signature de la Directrice de l'école
élémentaire d'Ougney
Mme THEODIENE Sonia



Signature de la Directrice de l'école
élémentaire de Pagny
Mme BULET Marjorie



Signature de la Directrice de l'école
élémentaire de Randot
Mme MAZET Sylvie



Signature de la Directrice de l'école
élémentaire de Salans
M. MASINI Alexandre



Signature de la Directrice de l'école
élémentaire de Sermaigne
Mme CLERGET Mélanie



Signature de la Directrice de l'école
élémentaire de Vitreux
Mme PAGET Annelise



Le 6 Juin 2014

Validation par le Directeur
Académique

Accord
 Refus